

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE LA BOETIE situé sur la commune de SARLAT LA CANEDA.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Procédure et forme de marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Côte de porc certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/03/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 100Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Jambon (3D (désossé, découasné, dégraissé)) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/03/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 120Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Longe de porc certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/03/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 200Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Poitrine de porc (4 faces (découasnée, désossée, dégraissée, parée)) certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/03/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Saucisse de porc certifié Bio ou équivalent (réponse le 04/03/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 120Kg - 1 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : non précisé

### **Modalités de livraison :**

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : les livraisons se feront entre 6h et 11h00 au portail des cuisines du Collège La Boétie - Les quantités attendues sont celles prévues pour l'élaboration de 850 à 900 repas journaliers - sauf périodes de congés scolaires. Les commandes se feront par bons de commandes selon les les besoins du collège. Le paiement se fait par mandat administratif.

### **Spécifications complémentaires :**

Précisez si franco de port appliqué, et à partir de quel seuil et son montant Précisez vos jours de livraisons. Capacité de dépannage.

### **Date limite de remise des offres :**

04/03/2025, à minuit.

## **Article 2 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour la période du 01/04/2025 au 01/07/2025

## **Article 3 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

### **Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Prix (prix ferme) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 30%
- Qualité du produit (maturité) (Distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison) – 15%
- Services proposés (condition de livraison) (Aptitude à respecter les horaires de livraison) – 15%

### **Modalités d'attribution :**

Cascade - 2 attributaires maximum

### **Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

### **Coordonnées de l'acheteur :**

- COLLEGE LA BOETIE
- Nathalie COLY
- 2 RUE GABRIEL TARDE
- 24200 SARLAT LA CANEDA
- Responsable des achats : Camille BONNAL
- Téléphone : 05 53 31 53 88
- Courriel : gest.0240121b@ac-bordeaux.fr

### **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal

06/02/2025

administratif : Périgueux